

Image not found or type unknown



Dépot d'un dessin à l'Inpi

Par **kiiir**, le **25/07/2010** à **07:09**

Bonjour,
Je souhaite utiliser les couleurs du drapeau français pour créer un objet que je souhaiterais vendre.
QUESTION 1: les couleurs du drapeau national sont-elles protégées?
QUESTION 2: si oui, à qui demander l'autorisation pour pouvoir utiliser en toute légalité ces couleurs?
Merci pour vos réponses.
Kiiir